



# **(RÉ)INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES : RECOMMANDATIONS POUR TRAVAILLER ENSEMBLE**



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union



#ACTIVproject  
www.aktivproject.eu



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union



Le projet Activ a été financé par le programme européen Erasmus+. Le contenu de cette publication n'engage que son auteur et relève de sa seule responsabilité. La Commission européenne n'accepte aucune responsabilité quant à l'usage qui pourrait être fait des informations qu'elle contient.

Activité promue par les partenaires du projet Activ / ERASMUS+ : Pour la Solidarité (Belgique), La Mission locale pour l'Emploi de Bruxelles-Ville (Belgique), Fondation Agir Contre l'Exclusion (France), Ceps Projectes Socials (Espagne), Asociatia Touched Romania (Roumanie).

Merci aux partenaires du projet pour leur importante contribution à cette publication.

Décembre 2022. Ce travail est autorisé sous une licence CC BY-NC.

# Table des matières

Introduction.....	5
Le projet ACTIV.....	5
Les partenaires ACTIV.....	6
De quoi s'agit-il ?.....	8
Un livre blanc sur la (ré)insertion socioprofessionnelle des femmes victimes de violences conjugales.....	10
Pour qui ?.....	10
Pour quoi faire ?.....	10
Améliorer l'aide à la (ré)insertion socioprofessionnelle reçue par les femmes victimes de violences conjugales.....	12
Remédier aux freins périphériques.....	12
Remédier aux problèmes liés à l'estime de soi.....	16
Remédier aux obstacles professionnels.....	19
Remédier aux difficultés rencontrées par les travailleur·se·s de terrain.....	22
Impliquer et travailler avec les entreprises.....	25
Développer des synergies entre les différent·e·s acteur·rice·s impliqué·e·s dans le parcours.....	29
Recommandations.....	32
Conclusion.....	34

# Introduction

## Le projet ACTIV

Cofinancé par le programme Erasmus+ de l'Union européenne, le projet ACTIV – « Agir et collaborer pour lutter contre les violences intimes » - a pour objectif principal d'améliorer la (ré)insertion socioprofessionnelle des femmes confrontées aux violences conjugales.

Selon une étude menée par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) en 2014<sup>1</sup>, 1 femme sur 3 en Europe sera confrontée à la violence liée au genre, et plus d'une sur 5 subira des violences conjugales. Cette situation a été exacerbée lors de la crise de Covid-19. En 2017, POUR LA SOLIDARITE -PLS, la Fondation Agir Contre L'Exclusion, et d'autres partenaires se sont lancés dans le projet CEASE visant à mettre en lumière le rôle des entreprises dans l'accompagnement des salarié-e-s victimes de violences. Les partenaires ont alors souhaité créer un réseau européen d'entreprises et d'organisations engagées dans la lutte contre les violences conjugales.

Le partenariat ACTIV, ayant constaté le manque de collaboration entre les différents acteur·rice·s impliqué·e·s dans la (ré)insertion socioprofessionnelle des femmes confrontées aux violences conjugales, a voulu améliorer le processus et les synergies entre les différents acteur·rice·s. En effet, les femmes doivent surmonter différents obstacles dans le processus de leur retour à l'emploi. Les entreprises et autres structures doivent travailler main dans la main - et non de manière isolée, comme c'est le plus souvent le cas - pour apporter une aide et une assistance efficaces, un soutien et une orientation aux victimes de violences conjugales.

A travers les différents produits développés dans le cadre du projet, le partenariat ACTIV a cherché à sensibiliser aux violences conjugales, à améliorer les synergies entre les acteur·rice·s impliqué·e·s dans le processus de (ré)insertion socioprofessionnelle et à améliorer les conditions des femmes victimes de violence. L'objectif de ces ressources est d'améliorer le soutien, l'orientation et l'insertion que les différent·e·s acteur·rice·s offrent aux femmes concernées.

Tout d'abord, le projet a élaboré un guide qui présente les définitions des violences conjugales, les contextes nationaux et européens, ainsi que les cadres juridiques en Belgique, en France, en Roumanie et en Espagne. Il identifie les limites et les initiatives positives qui peuvent améliorer la (ré)insertion socioprofessionnelle des femmes confrontées aux violences conjugales. Le guide a également proposé un cadre d'indicateurs communs facilitant la compréhension mutuelle entre les acteur·rice·s impliqué·e·s dans le processus de retour à l'emploi.

<sup>1</sup> Il s'agit actuellement de la dernière étude à grande échelle réalisée en Europe.

Sur la base de son expérience, le partenariat ACTIV a identifié le manque de collaboration entre les acteur·rice·s comme un obstacle majeur à la fourniture d'une aide, d'une assistance et d'un soutien efficaces aux femmes. Ainsi, le deuxième résultat développé était une boîte à outils d'apprentissage pour les structures impliquées dans le processus de (ré)insertion socioprofessionnelle. Cette boîte à outils se concentre spécifiquement sur deux groupes : les travailleur·se·s de terrain et les entreprises, qui sont tous deux considérés comme fondamentaux dans le parcours de (ré)insertion socioprofessionnelle. ACTIV croit fermement que, dans l'intérêt de fournir le meilleur résultat aux personnes ayant subi des violences, les structures spécialisées et les entreprises doivent travailler ensemble.

Enfin, ce livre blanc est la dernière publication du projet. Il vise à fournir des recommandations concrètes aux décideur·se·s politiques, aux acteur·rice·s du monde de l'entreprise et à toutes les organisations qui travaillent à l'amélioration de l'accompagnement des femmes dans leur parcours de (ré)insertion socioprofessionnelle.

## Les partenaires ACTIV

Le partenariat ACTIV est basé sur la complémentarité des connaissances et de l'expertise des différent·e·s acteur·rice·s sur le terrain. La collaboration européenne permet aux partenaires d'échanger leurs expériences, de combler les lacunes en matière de connaissances et de s'enrichir des actualités en Europe du Nord, du Sud et de l'Est.

### POUR LA SOLIDARITÉ-PLS (BELGIQUE)

Fondé en 2002 par l'économiste belge Denis Stokink, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS est un think & do tank européen indépendant engagé dans la promotion de la solidarité et de la durabilité en Europe.

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS agit pour défendre et renforcer le modèle social européen, qui consiste en un équilibre subtil entre développement économique et justice sociale. L'équipe de PLS est composée de membres aux parcours multiculturels et interdisciplinaires et travaille dans l'espace public aux côtés des acteur·rice·s socio-économiques, ayant pour devise : « Comprendre pour agir ».

 <https://www.pourlasolidarite.eu/>

### LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DE BRUXELLES VILLE (BELGIUM)

La Mission Locale pour l'Emploi de Bruxelles-Ville (Mloc) est une association sans but lucratif qui aide les demandeurs d'emploi bruxellois à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent pour trouver un emploi. L'objectif est d'assurer leur (ré)insertion sociale et professionnelle par une approche holistique. Mloc propose un accompagnement et une orientation individuels ainsi que des possibilités de formation et de qualification.

 <https://www.missionlocalebxlville.be/>

### LA FONDATION FACE (FRANCE)

La Fondation Agir Contre L'Exclusion (FACE), est une Fondation Reconnue d'Utilité Publique (FRUP). Elle rassemble les acteurs publics, privés et associatifs de la lutte contre l'exclusion, les discriminations et la pauvreté.

Depuis 29 ans, elle est un lieu de rencontre unique pour les entreprises et les acteurs publics œuvrant dans ces domaines, constituant le plus grand réseau français d'entreprises socialement engagées. FACE est un écosystème original composé de la Fondation, de son Réseau - une quarantaine de structures locales animées par des centaines de salarié·e·s et de mécènes - et de trente-huit fondations sous son égide. Ses actions bénéficient à plus de 400 000 personnes.

 <https://www.fondationface.org>

### ASSOCIATION TOUCHED ROMANIA (ROUMANIE)

Touched Romania soutient les femmes victimes de violences conjugales, de pauvreté et d'exclusion sociale, ainsi que leurs enfants. Touched Romania les aide à rester ensemble et à se réinsérer dans la société en tant que citoyennes indépendantes et productives, grâce à trois de ses programmes : Le centre maternel Hagar Home, le centre de conseil et de (ré)insertion sociale et les appartements de transition.

 <https://touchedromania.org/>

### CEPS PROJECTES SOCIALS (ESPAGNE)

CEPS Projectes Socials est une organisation à but non lucratif basée à Barcelone et travaillant sur des projets européens. Le CEPS est responsable de la gestion et de la mise en œuvre d'activités socio-éducatives pour les enfants, les jeunes et les adultes, ainsi que de la formation continue des professionnels. Le personnel spécialisé recherche et développe des projets et des pratiques innovants. Le CEPS promeut une vision stratégique et sociale de l'utilisation des nouvelles technologies. Grâce à des pratiques participatives, de nouveaux modèles de partenariats stratégiques sont développés aux niveaux local et international. L'impact social et les activités créatives sont combinés pour créer des solutions inspirantes pour la communauté.

 <https://asceps.org/>



# De quoi s'agit-il ?

## La question des violences conjugales

Les violences conjugales sont un phénomène qui touche tous les pays européens. Chacun·e d'entre nous peut un jour être confronté·e à des violences conjugales, quel que soit son âge, son milieu social, son statut économique, sa religion, etc.

Les violences conjugales sont le résultat des inégalités entre les femmes et les hommes ancrées dans nos sociétés et dans chacune de leurs institutions. Ces violences sont le résultat de rapports inégaux et de domination qui enferment et réduisent les femmes au silence. En effet, les violences conjugales sont fondées sur le genre car elles affectent les femmes de manière disproportionnée et sont principalement perpétrées par les hommes.

D'ailleurs, dans le préambule de la Convention d'Istanbul, les violences conjugales sont clairement reconnues comme une continuation de la violence fondée sur le genre : « Reconnaissant que la violence à l'égard des femmes est une manifestation des rapports de force historiquement inégaux entre les femmes et les hommes, qui ont conduit à la domination et à la discrimination des femmes par les hommes et empêché la pleine promotion des femmes<sup>2</sup> ».

En 2014, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne<sup>3</sup> (FRA) a publié une étude sur les violences faites aux femmes dans l'Union européenne. Les chercheur·se·s ont interrogé plus de 42 000 femmes dans 28 États membres<sup>4</sup>. Cette enquête reste la plus complète à ce jour. Les principales conclusions sont les suivantes :

- 1 femme sur 3 âgée de plus de 15 ans a subi des violences physiques et/ou sexuelles, dont 1 sur 5 de la part d'un (ex-)conjoint ;
- 1 femme sur 10 de plus de 15 ans a été victime de violences sexuelles.
- 1 femme sur 20 a été violée ;
- 43 % des femmes ont subi des violences psychologiques ou un comportement de contrôle dans une relation amoureuse ;
- Pour faire face à ces problèmes, il existe un grand nombre de lois.

Les chiffres sont alarmants, les conséquences sont désastreuses. Malgré l'abondance de la législation, peu de femmes osent dénoncer les violences qu'elles subissent. La peur, la honte, la culpabilité, le manque de confiance dans les autorités et les perceptions que les autres ont des violences sexistes peuvent contribuer à la réticence à la dénoncer. Cette situation peut être exaspérée lorsque les violences sont perpétrées par une personne de leur entourage (partenaire, conjoint, etc.). Les conséquences pour les victimes sont importantes à court et à long terme. La peur, la colère, l'angoisse et la honte sont des émotions courantes auxquelles s'ajoutent la crainte des interventions de la police

<sup>2</sup> Council of Europe. (2011). Council of Europe Convention on preventing and combating violence against women and domestic violence.

<sup>3</sup> European Union Agency for fundamental rights. (2014). Violence against women : an EU-wide survey.

<sup>4</sup> Parlement Européen. (2019). La violence envers les femmes dans l'Union européenne : État des lieux.



et des services sociaux, le coût des interventions juridiques et le manque de soutien des structures employeuses.

## **Pourquoi le soutien à la réinsertion professionnelle des femmes n'est-il pas suffisant ?**

En Europe, les femmes confrontées aux violences conjugales ne sont actuellement pas accompagnées à tous les niveaux de leur processus de (ré)insertion socioprofessionnelle. Cet accompagnement est pourtant important car l'accès à l'emploi est central. Or, il existe des inégalités entre les femmes et les hommes sur le marché du travail (formation, accès à l'emploi, inégalités salariales...). Les femmes confrontées aux violences conjugales sont souvent confrontées à d'autres difficultés (isolement, compétences non identifiées, perte de confiance...). Les obstacles qu'elles rencontrent se cumulent et se renforcent mutuellement. Cette problématique doit donc être prise en charge par les associations, mais aussi par les pouvoirs publics et le monde du travail.

Les professionnel·le·s qui travaillent avec les survivant·e·s de violences conjugales sont considéré·e·s comme des expert·e·s de la politique de genre, et doivent donc traiter toutes les questions liées au genre. Le manque d'autres professionnel·le·s formé·e·s aux questions de genre augmente la charge de travail des spécialistes. Iels ne sont souvent pas en mesure de soutenir toutes les femmes qui ont besoin de leurs services, c'est pourquoi iels réclament davantage de professionnel·le·s formé·e·s et un investissement économique plus important pour former davantage de personnes aux questions de genre.

En outre, il est fondamental de donner aux survivantes de violences conjugales les moyens de retrouver leur autonomie et leur indépendance. Les femmes doivent trouver des moyens d'être financièrement indépendantes, et la meilleure façon d'y parvenir est de recevoir une formation professionnelle dans des domaines spécifiques. Cependant, les entreprises n'en sont pas suffisamment conscientes. La plupart des entreprises ne souhaitent employer les survivantes de violences conjugales que pendant un certain temps afin d'en retirer des avantages économiques – s'il y en a – mais ne s'intéressent pas suffisamment à elles pour établir une relation de travail saine et durable. Les entreprises et les employeur·euse·s doivent être sensibilisé·e·s aux violences sexistes pour comprendre les expériences des victimes de violences conjugales.

# Un livre blanc sur la (ré)insertion socioprofessionnelle des femmes victimes de violences conjugales

## Pour qui ?

Ce livre blanc a pour but de fournir des recommandations concrètes pour :

- Les décideur·se·s politiques ;
- Les acteur·rice·s du monde de l'entreprise ;
- Toutes les organisations qui œuvrent pour améliorer l'accompagnement des femmes dans leur processus de (ré)insertion socioprofessionnelle.

## Pour quoi faire ?

Les pays du partenariat ACTIV ont utilisé différentes méthodologies avec différents groupes d'acteur·rice·s (femmes survivantes de violences conjugales, acteur·rice·s de terrain et entreprises) pour discuter des questions liées à la (ré)insertion socioprofessionnelle des femmes confrontées à ce type de violence. Bien que chaque pays ait pris en compte les spécificités de son contexte, les résultats généraux sont transversaux. Les résultats mettent en évidence que des points clés, tels que le manque d'investissement et de soutien aux structures de soins et le manque d'intérêt des entreprises, sont présents dans tous les pays partenaires. Par exemple, la (ré)insertion socioprofessionnelle a été identifiée comme une étape essentielle pour le bien-être et l'autonomisation des femmes.

Dans le cadre de la proposition de directive européenne relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et les violences conjugales<sup>5</sup>, qui vise à soutenir et à protéger les victimes/survivantes, à garantir l'accès à la justice et à responsabiliser les délinquant·e·s, le consortium ACTIV souhaite proposer des recommandations visant à :

- Améliorer l'accompagnement à la (ré)insertion socioprofessionnelle des femmes victimes de violences conjugales ;
- Impliquer et travailler avec les entreprises ;
- Développer des synergies entre les différents acteur·rice·s impliqué·e·s.

En effet, cette directive est un premier pas essentiel vers une approche harmonisée de l'élimination des violences fondées sur le genre dans l'Union européenne – une demande clé des organisations de

<sup>5</sup> Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et les violence conjugale, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52022PC0105&from=EN>

femmes et des services spécialisés pour les femmes – et particulièrement nécessaire pour les États membres qui n'ont pas ratifié la Convention d'Istanbul. Cependant, la (ré)insertion socioprofessionnelle des femmes confrontées aux violences conjugales requiert davantage d'attention. Il n'existe pas de profil spécifique de la victime de violences conjugales et, comme celles-ci affectent les femmes de différentes manières, il n'y a pas de parcours linéaire à suivre pour les aider dans leur (ré)insertion socioprofessionnelle. De plus, la plupart des politiques se concentrent sur la (ré)insertion des survivantes de violences conjugales mais ne tiennent pas compte des facteurs externes tels que les problèmes de santé mentale ou les enfants.

Ainsi, ce livre blanc vise à améliorer la compréhension des violences conjugales par les différentes parties prenantes et les décideur-se-s politiques. Ses objectifs sont les suivants :

- Améliorer l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales par la mise en œuvre des recommandations ;
- Sensibiliser les institutions et les décideurs politiques sur la manière de soutenir les structures impliquées dans la (ré)insertion socioprofessionnelle des femmes confrontées aux violences conjugales ;
- Permettre aux entreprises de mieux comprendre comment s'engager avec les acteur-ric-e-s impliqué-e-s dans le parcours de retour à l'emploi des victimes de violences conjugales et comment soutenir ces femmes dans leur (ré)insertion socioprofessionnelle ;
- Mettre en évidence l'importance de considérer les différents facteurs impliqués dans le processus de (ré)insertion socioprofessionnelle et la nécessité d'une approche intersectionnelle.

# Améliorer l'aide à la (ré)insertion socioprofessionnelle reçue par les femmes victimes de violences conjugales

## Remédier aux freins périphériques

### Problème soulevé

Les violences conjugales ont un impact négatif sur les femmes qui les subissent. Non seulement elles peuvent affecter leur bien-être physique, mental et émotionnel, mais elles peuvent aussi avoir des conséquences économiques. En raison de leur nature complexe, la (ré)insertion socioprofessionnelle peut prendre des mois, voire des années. Il est primordial de comprendre les différents facteurs, parfois contradictoires, auxquels les femmes confrontées aux violences conjugales sont confrontées afin d'assurer leur bien-être et leur (ré)insertion. Ces facteurs et défis varient également en fonction de l'âge, de l'éducation, de la race, de l'origine sociale, de l'orientation sexuelle, du contexte culturel et linguistique, du statut d'immigration, de l'état civil, de la situation économique, du handicap et des expériences antérieures de la victime. C'est pourquoi le parcours de (ré)insertion est différent pour chaque personne et nécessite une multitude de services, qui couvrent d'abord les besoins fondamentaux, tels que :

- Un logement - vivre dans un environnement sûr et stable ;
- Un soutien et des conseils psychologiques et émotionnels ;
- Un soutien administratif - informations sur leurs droits et les services auxquels ils ont droit ;
- Une assistance juridique, y compris la représentation au tribunal pour la garde des enfants ;
- La garde d'enfants et un soutien aux enfants ;
- Des possibilités de développement personnel, social et économique.

Il est important d'aborder toutes ces questions pour éviter que les victimes ne retournent dans un foyer violent. D'autres problèmes qui peuvent surgir dans la vie et les relations des victimes au cours de leur processus de (ré)insertion - par exemple, la perte d'un emploi ou d'un logement - peuvent augmenter le risque qu'une femme retourne chez son agresseur. Dans la phase de crise initiale, les victimes ont souvent besoin d'un soutien intensif et de services étendus. Leurs besoins peuvent s'atténuer pendant la phase de transition et au cours du processus de (ré)insertion et d'inclusion. Certaines femmes peuvent n'avoir besoin que d'un seul service, par exemple une assistance juridique ou un soutien psychologique, mais d'autres ont besoin de services multiples (par exemple une

combinaison de logement, de soins psychologiques, d'assistance médicale et de formation éducative et professionnelle). Ces services spécifiques peuvent être proposés par des agences et des institutions ou par des organisations non gouvernementales spécialisées.

Une femme qui réussit à se (ré)insérer ressent du bien-être dans tous les aspects de sa vie. Cela inclut la sûreté et la sécurité, un logement satisfaisant et abordable ; la santé physique et mentale, le statut juridique et l'accès aux services ; l'accès à la justice ; le bien-être économique ; les possibilités d'éducation et de formation ; un environnement social et des relations personnelles saines ; et le bien-être de la famille et des personnes à charge.

## Solutions

Veiller à ce que les femmes connaissent les services de (ré)insertion qui leur sont proposés et sachent comment accéder à ce soutien. Leur fournir des informations claires et complètes, adaptées à leurs différents besoins, à leur âge et à leur stade de développement.

Veiller à ce que chaque plan de (ré)insertion socioprofessionnelle soit également assumé et accepté par les femmes. Ce plan doit être conforme aux besoins individuels qu'elles ont identifiés elles-mêmes, en tenant compte de leur âge, de leur handicap ou d'autres caractéristiques. Examiner et réviser régulièrement leur plan de (ré)insertion en fonction des succès et des défis qu'elles rencontrent au cours de ce processus.

Reconnaître que toutes les femmes victimes de violences conjugales n'ont pas le même profil. Les femmes porteuses de handicap, issues de milieux culturels et linguistiques divers, les immigrantes et les réfugiées, ainsi que les communautés autochtones peuvent avoir des besoins supplémentaires. Il est donc important d'utiliser une approche intersectionnelle lors de la création de plans de (ré)insertion socioprofessionnelle.

Impliquer les enfants dans la planification de leur (ré)insertion afin de s'assurer que leurs intérêts sont respectés. Il n'y a pas de soutien pour une femme sans soutien pour ses enfants. Certaines femmes ne peuvent pas trouver d'emploi parce qu'elles ont de jeunes enfants à charge et qu'il n'y a parfois pas assez de places dans les jardins d'enfants ou les crèches. Des programmes flexibles et adaptés à leurs besoins devraient être proposés par les entreprises. La garde d'enfants est une question qui a été soulignée par tous les pays partenaires et qui devrait être traitée en priorité par les secteurs public et privé.

## Bonne pratique

En Roumanie, Inditex, en partenariat avec deux ONG locales, organise le **programme SALTA** pour (ré)insérer les femmes confrontées aux violences conjugales sur le marché du travail. Pendant deux semaines, les femmes confrontées aux violences conjugales participent à un programme intensif de développement personnel et professionnel. Le programme permet de développer des compétences personnelles et professionnelles qui couvrent des questions telles que la (re)construction de la confiance en soi, l'ergothérapie, le bien-être, la gestion des conflits, la durabilité et la diversité et l'inclusion. Inditex propose des horaires de travail flexibles et un programme de mentorat pour soutenir les femmes dans leur processus de (ré)insertion socioprofessionnelle. Depuis le lancement du projet, SALTA a aidé plus de 1 400 personnes de 15 pays à intégrer le marché du travail.



*Les femmes confrontées aux violences conjugales ne trouvent souvent pas la force, le courage, la confiance et les ressources nécessaires pour faire le premier pas et partir d'elles-mêmes, mais avec l'aide de spécialistes, elles trouvent la voie et ont une chance de prendre un nouveau départ dans la vie, avec un emploi, un foyer et un soutien. »*

UN.E TRAVAILLEUR·SE DE TERRAIN



*Les femmes confrontées aux violences conjugales, en raison des violences qu'elles ont subies, ne voient souvent pas d'issue. Elles se voient plutôt comme piégées et seules dans un monde isolé, avec de nombreux problèmes existentiels... Trouver des solutions peut prendre du temps, cela dépend de la femme mais aussi de l'environnement qui l'entoure ! »*

UN.E TRAVAILLEUR·SE DE TERRAIN

## Comment les politiques peuvent aider

- **Prévoir des fonds suffisants pour soutenir les victimes de violences conjugales**

Les États doivent garantir des fonds suffisants pour organiser des services intégrés et holistiques pour les victimes de violences conjugales et leurs enfants. Un hébergement d'urgence sûr, des conseils et

une assistance qualifiée doivent être assurés non seulement dans les zones urbaines mais aussi dans les zones rurales.

- **Permettre l'accès à un foyer stable et sûr**

Dans de nombreux cas, les victimes de violences conjugales restent dans des situations vulnérables en raison de l'impossibilité de trouver un logement adéquat. Dans certains pays européens, comme la Roumanie, il existe des refuges spéciaux pour les femmes victimes de violences conjugales. Cependant, dans d'autres pays, les victimes se voient proposer des logements sociaux. Quelle que soit la solution retenue, la législation doit promouvoir le logement social et les prestations d'aide au logement afin de faciliter le logement des victimes de violences conjugales. Ainsi, il faut interdire les propriétaires qui refusent de louer à des victimes de violences conjugales. Il convient de garantir un environnement sûr à toutes les familles et d'adapter l'investissement dans le logement social aux besoins des familles, ainsi que de promouvoir la location sociale. Les États devraient également permettre à une survivante de rompre son bail sans pénalité afin de chercher un nouveau logement.

## Bonne pratique

En Roumanie, la fondation [Sensiblu](#) offre une aide spécialisée aux victimes de violences conjugales par le biais d'un accompagnement juridique et psychologique. Leur programme, Casa Blu, destiné aux femmes confrontées aux violences conjugales, offre un abri et des services sociaux de qualité pour aider les femmes à surmonter la situation difficile dans laquelle elles se trouvent, ainsi qu'un programme de mentorat qui les aide à se réinsérer dans la société.

En outre, il est essentiel de tenir compte de l'isolement géographique et social des femmes dans les zones rurales. Par exemple, en Roumanie, les personnes ayant un emploi à proximité des centres urbains sont prioritaires pour l'attribution des logements sociaux. La politique d'attribution devrait faciliter la (ré)insertion socioprofessionnelle des femmes victimes de violence qui sont éloignées des centres urbains et de l'emploi.

- **Investir dans davantage de logements sociaux et promouvoir l'aide sociale pour les victimes de violences conjugales et leur famille**

Garantir une sécurité immédiate et inconditionnelle à toutes les femmes qui en font la demande, sur le modèle du système d'hébergement d'urgence disponible en France ; recommander également de renforcer les politiques sectorielles qui ont un impact sur le parcours des femmes victimes de violence, comme l'expulsion du conjoint, la régularisation du statut des femmes étrangères et l'accès au logement social.

## Bonne pratique

En France, le modèle du dispositif [Abri d'urgence](#) - mis en place par la [Fondation des Femmes](#) et la [Fédération Nationale Solidarité Femmes](#) - finance et met à disposition des associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences des chambres d'hôtel de qualité pour des séjours d'urgence et de courte durée pour les femmes et leurs enfants. La Fondation des Femmes finance les chambres et apporte aux associations une contribution financière composée d'une aide matérielle et d'une contribution à l'accompagnement spécialisé (juridique, psychologique, social, etc.) qui doit permettre aux femmes de sortir le plus rapidement possible de cette situation et de trouver une solution durable. Le programme s'appuie sur une plateforme de réservation hôtelière du groupe Accor (dite « CEDA ») où les chambres sont proposées à prix coûtant.

- **Appliquer des mesures pour lutter contre les discriminations multiples**

L'État doit protéger toutes les femmes sans discrimination fondée sur l'âge, l'éducation, la race, l'origine sociale, l'orientation sexuelle, le milieu culturel et linguistique, le statut d'immigré, l'état civil, la situation économique ou le handicap, reconnaître que l'expérience de la violence par les femmes est influencée par ces facteurs et inclure des mesures visant des groupes particuliers de femmes, le cas échéant.

## Remédier aux problèmes liés à l'estime de soi

### Problème soulevé

Les femmes confrontées aux violences conjugales perdent souvent confiance en elles-mêmes et dans le monde qui les entoure. Elles peuvent être isolées, avoir perdu le sens de l'orientation et avoir une faible estime d'elles-mêmes. Souvent, les services administratifs ne sont pas adaptés aux besoins des femmes et peuvent même les re-victimiser. Ces problèmes peuvent être amplifiés pour les femmes migrantes et réfugiées, qui sont confrontées à des obstacles supplémentaires (statut d'immigration, barrières linguistiques et isolement social) susceptibles d'accroître leur vulnérabilité.

Les femmes victimes de violences conjugales ont besoin d'un accès à court et à long terme aux soins de santé et aux services d'aide pour répondre à leurs besoins immédiats et à long terme. Dans de nombreux pays, ces services ne sont pas fournis par l'État, mais par des organisations non gouvernementales. Comme ces organisations ont des contraintes financières et ne bénéficient pas de garanties de financement public, les femmes confrontées aux violences conjugales peuvent ne pas recevoir un soutien suffisant à long terme. L'État joue un rôle essentiel dans la création de canaux de financement pour ces services spécialisés, bien qu'il ne soit pas l'institution la plus appropriée pour les gérer. Par conséquent, dans la mesure du possible, ces services devraient être gérés par des organisations non gouvernementales indépendantes et expérimentées qui fournissent un soutien fiable en matière de genre et d'autonomisation et qui placent les femmes au centre de leurs actions.



# Solutions

Donner aux survivantes de violences conjugales les moyens de retrouver leur autonomie et leur indépendance est une étape fondamentale du processus de (ré)insertion socioprofessionnelle. En effet, les femmes doivent être encouragées à explorer ou à développer leurs centres d'intérêt - par exemple, à s'inscrire dans un club ou à participer à de nouvelles activités. La participation à de telles activités peut contribuer à réduire l'isolement et à améliorer l'estime de soi. Ces compétences sont essentielles dans le parcours de (ré)insertion socioprofessionnelle car elles aident les femmes à envisager un avenir sûr, à élaborer un plan de développement personnel et à se doter des compétences nécessaires pour réaliser leurs ambitions.

Les travailleur-se-s de terrain peuvent proposer des séances de conseil psychologique et de coaching de groupe pour aider les femmes à comprendre les mécanismes de violences conjugales et à définir leurs objectifs futurs. Ces séances peuvent donner aux femmes les moyens de réaliser leurs capacités et d'atteindre leurs objectifs.

Les entreprises peuvent développer le soutien aux femmes confrontées aux violences conjugales en rejoignant un réseau d'entreprises engagées dans la lutte contre les violences conjugales. Elles peuvent mettre en place des mesures pour aider leurs employé·e-s : par exemple, elles peuvent définir une personne de confiance qui fait le lien entre l'employé·e et l'équipe de direction de l'entreprise. En travaillant ensemble, les entreprises peuvent créer un mouvement de grande ampleur. Elles peuvent communiquer largement et en externe sur les mesures qu'elles ont mises en place et encourager d'autres entreprises à s'engager. Ces réseaux permettent aux entreprises de collaborer avec leurs pairs et de partager leurs bonnes pratiques.

## Bonne pratique

En Espagne, l'initiative pionnière dans le domaine de l'insertion professionnelle : « ArtE : Scénario pour l'autonomisation », promue par la Fondation [Ana Bella](#) et UpSocial, avec le soutien de la Fondation « la Caixa », peut servir d'exemple pour renforcer l'autonomisation des femmes survivantes de la violence sexiste par le biais du théâtre. La Fondation promeut également des parcours personnalisés d'autonomisation numérique pour l'insertion sur le marché du travail des survivantes des violences sexistes.



*Je vais vous parler d'une situation. Je connais une jeune femme d'environ 25 ans dont le mari l'a forcée à quitter son emploi. Elle était vendeuse dans une boulangerie. Elle a fini par rester avec nous car il y avait beaucoup de violence. Il lui a fallu près d'un an et demi pour s'en sortir, mais aujourd'hui elle a tourné la page. Alors qu'elle était bien intégrée et qu'elle avait toutes les compétences pour le faire, il lui a fallu un an et demi pour se reconstruire et reprendre confiance en elle. Le chemin vers la réinsertion est long. »*

UN·E TRAVAILLEUR·SE DE TERRAIN

## Comment les politiques peuvent aider

- **Fournir aux victimes des conseils psychologiques gratuits offerts par les institutions publiques**

Une liste de psychologues offrant des conseils gratuits devrait être disponible sur les sites web institutionnels consacrés aux femmes, à l'égalité des sexes et à la lutte contre les violences conjugales<sup>6</sup>. Par exemple, en janvier 2023, le gouvernement français pilotera le programme « Nouveau départ », offrant un soutien psychologique aux femmes victimes de violences conjugales dans certaines villes.

- **Permettre un accès équitable aux services**

Tout service proposé doit être accessible aux populations urbaines et rurales. Il est essentiel de fournir un soutien holistique, accessible et inclusif à toutes les femmes.

- **Offrir des services essentiels**

Les femmes victimes de violences conjugales doivent pouvoir accéder aux services suivants :

- 1) Une ligne d'assistance téléphonique nationale gratuite, ouverte 24 heures sur 24, pour lutter contre les violences conjugales<sup>7</sup> ;
- 2) Des centres spécialisés pour les femmes qui peuvent aider les femmes à traverser une crise et leur offrir un soutien à long terme (conseils juridiques, compréhension des mécanismes de violences conjugales, conseils, aide à l'immigration, etc.)

<sup>6</sup> En France, cette liste pourrait être disponible sur <https://www.service-public.fr/>.

<sup>7</sup> En France, ce service est assuré par la ligne du 3919.

- **Créer un protocole d'action pour la prise en charge des femmes migrantes victimes de violences sexistes**

L'élaboration d'un protocole spécifique pour cette population facilitera leur accès à un soutien spécialisé et institutionnel, les responsabilisant ainsi dans leur parcours de (ré)insertion socioprofessionnelle.

## Remédier aux obstacles professionnels

### Problème soulevé

Les mécanismes utilisés par les agresseurs ont un impact négatif sur la santé et le bien-être des victimes et sur leurs parcours de (ré)emploi. En ce qui concerne l'insertion socioprofessionnelle, les femmes qui subissent des violences conjugales sont confrontées à des obstacles personnels (estime de soi, confiance, instabilité émotionnelle et matérielle) et professionnels (manque de qualifications et d'expérience, opportunités d'emploi inadaptées). L'absence de réseau social et l'isolement constituent d'autres obstacles.

Les femmes confrontées aux violences conjugales peuvent également se heurter à des obstacles structurels dans leur processus de (ré)insertion socioprofessionnelle : un marché du travail pas ou peu adapté aux personnes vulnérables, l'enracinement de métiers extrêmement stéréotypés, la rigidité de l'emploi, la "rentabilité" de l'employeur·se. Les obstacles structurels placent les victimes dans une situation où elles ne parviennent pas à trouver un emploi. Parmi les obstacles supplémentaires possibles, citons le manque de qualifications, les lacunes dans leur CV (manque d'expérience), le logement et les difficultés de garde d'enfants. Les impacts des violences conjugales peuvent également se manifester pendant le processus de recherche d'emploi : incapacité à faire face aux tâches administratives, épuisement, retards et absences aux rendez-vous avec les organismes d'aide et de contrôle de l'emploi.

Il convient de noter que pour bénéficier de l'aide sociale, les demandeur·se·s d'emploi sont soumis·e·s à certaines obligations. La démarche de recherche d'emploi doit être justifiée (copies des candidatures, réponses des employeur·se·s, etc.). Il est fréquent que les victimes de violence voient leur aide sociale bloquée en raison de l'absence de rendez-vous, de la production de documents pertinents, du refus d'une offre sans explication, etc.

Enfin, les violences conjugales peuvent également représenter un danger pour le maintien de l'emploi des femmes victimes. Le lieu de travail est souvent considéré comme un endroit sûr pour les victimes, car il s'agit d'un temps passé loin de l'agresseur et d'une source d'autonomie financière et d'indépendance. Cependant, les conséquences des violences ont un impact direct sur le travail de la victime : fatigue physique et émotionnelle, congés maladie, intrusion des préoccupations personnelles dans la vie professionnelle, etc.

## Solutions

Pour favoriser le maintien des survivantes dans un emploi stable, les employeur-se-s et les travailleur-se-s de terrain doivent comprendre la complexité des violences faites aux femmes, leurs mécanismes et leurs conséquences sur les victimes. Une formation sur ces questions facilite la compréhension des obstacles et des difficultés rencontrés par les survivantes et permet aux travailleur-se-s de terrain de proposer des solutions appropriées. De plus, la connaissance des mécanismes des violences conjugales peut faciliter l'identification des victimes parmi le public aidé.

Il est également important de noter que le parcours vers le réemploi des survivantes peut être difficile s'il est effectué seul. Il est conseillé de co-construire ce processus avec les femmes et d'écouter avec empathie leurs besoins.

S'il est important pour les femmes d'être (ré)employées, il faut veiller à ce que cet emploi soit durable. Les femmes qui ont subi des violences conjugales doivent bénéficier d'un soutien social et/ou psychologique pendant leur processus de (ré)insertion socioprofessionnelle. Il est conseillé de travailler avec des organisations spécialisées qui favorisent le retour à un emploi durable. Les associations et structures spécialisées offrent un soutien multiforme aux victimes pour rompre le cycle de la violence (juridique, social, psychologique, médical, logement, etc.) Consultez le guide et le parcours développé dans le projet ACTIV pour découvrir les initiatives locales qui peuvent vous aider dans la (ré)insertion des femmes.

Le maintien d'un emploi stable peut également être obtenu en encourageant le développement professionnel. Les employeur-se-s peuvent créer des opportunités de formation et de développement pour leurs employé-e-s. Lorsqu'une entreprise s'engage dans la lutte contre les violences conjugales, elle peut créer un environnement de travail sûr. En effet, nous passons un tiers de notre vie au travail, il est donc essentiel de se sentir soutenu-e et écouté-e. Un retour au travail a plus de chances de réussir lorsqu'une ancienne victime se sent protégée.



*Un objectif professionnel est important pour soutenir la sortie des violences, mais il ne peut être la seule réponse. Les femmes confrontées aux violences conjugales doivent bénéficier d'un soutien multiforme développé par - et impliquant - différents types d'acteurs et actrices : les associations caritatives, les organisations spécialisées telles que les structures d'orientation et les entreprises. »*

FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION



*Ce serait formidable si les femmes pouvaient avoir accès à un logement social, à un horaire de travail flexible, à un salaire leur permettant de subvenir aux besoins de leur famille, et à un accès facile aux crèches et aux jardins d'enfants pour leurs enfants. »*

TOUCHED ROMANIA

## Comment les politiques peuvent aider

- **Améliorer la variété et la qualité des emplois proposés**

Les survivantes des violences conjugales doivent trouver un emploi stable et valorisant qui favorise l'indépendance économique. Pour améliorer la variété et la qualité des emplois proposés aux femmes, il faut leur permettre d'accéder à une formation immédiate et continue. De même, orienter les femmes vers des emplois très demandés peut leur permettre de trouver un emploi stable et d'éviter les emplois stéréotypés selon le sexe (travail domestique, socio-sanitaire et administratif). Il est également important de valoriser les emplois du "care".

- **Proposer des programmes de soutien à long terme**

Une fois employées, il est important de continuer à fournir un soutien psychosocial aux survivantes pour garantir un emploi durable. À cette fin, nous recommandons un soutien à long terme pour les victimes.

- **Débloquer l'accès aux allocations de chômage**

Lorsqu'un cas de violence est avéré, nous recommandons que l'accès au chômage et à l'aide sociale soit immédiatement et inconditionnellement débloqué pour les femmes sans emploi. L'objectif est de simplifier la procédure, d'assurer le traitement du dossier et le versement rapide de l'allocation chômage afin de ne pas risquer de laisser ces femmes sans ressources lorsqu'elles quittent le foyer. L'indépendance financière est une condition essentielle pour rompre le cycle de la violence et permettre aux victimes de se réintégrer. Cela permet aux femmes victimes de répondre à leurs besoins primaires en premier lieu (sécurité, logement, finances, psychologie...), et de se concentrer sur leur reconstruction ensuite (emploi, carrière, formation...).

- **Protéger les droits des victimes en matière d'emploi et prévenir les licenciements**

Il devrait être interdit aux employeur-se-s de discriminer ou de pénaliser les survivantes pour les conséquences de leurs agressions. Par exemple, certaines survivantes ont perdu leur emploi parce qu'elles se sont absentes du travail en raison de blessures et d'autres conséquences, notamment la nécessité de trouver un logement ou d'aller au tribunal. L'article 21 de la loi organique espagnole sur les mesures de protection intégrale contre la violence sexiste (2004) établit plusieurs droits en matière de travail et de sécurité sociale pour les survivants de la violence, y compris le droit de réduire ou de

réorganiser le temps de travail. De plus, le préambule de la convention 190 de l'OIT<sup>8</sup> reconnaît que «la violence domestique peut se répercuter sur l'emploi, la productivité ainsi que sur la santé et la sécurité, et que les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs et les institutions du marché du travail peuvent contribuer, dans le cadre d'autres mesures, à faire reconnaître les répercussions de la violence domestique, y répondre et y remédier».

## Remédier aux difficultés rencontrées par les travailleur·se·s de terrain

### Problème soulevé

Les travailleur·se·s de terrain ignorent souvent qu'ils sont en contact avec des femmes victimes de violences conjugales. Pourtant, il est important de pouvoir détecter et comprendre l'impact des violences conjugales afin de soutenir efficacement les victimes. Peu formé·e·s sur les violences conjugales, les travailleur·se·s de terrain ne savent pas toujours comment réagir lorsqu'ils soupçonnent une femme d'être dans une relation violente ou lorsqu'il y a une révélation de violence.

De plus, si l'emploi peut atténuer certains obstacles en matière de logement et de procédures administratives, les travailleur·se·s de terrain doivent encore fournir un soutien complet pour répondre aux besoins d'une femme. Les travailleur·se·s de terrain manquent souvent du financement nécessaire pour offrir un programme de soutien spécifique à long terme, adapté aux besoins individuels de chaque femme. Le projet ACTIV a montré que de tels programmes doivent être mis en place pour accompagner les personnes confrontées aux violences conjugales dans leur parcours de (ré)insertion socioprofessionnelle.

### Solutions

Pour améliorer la coopération entre les travailleur·se·s de terrain, il convient de mettre en œuvre des mesures de sensibilisation actives qui fournissent des informations fiables et promeuvent les initiatives existantes. Les travailleur·se·s de terrain devraient savoir qui contacter et quelles ressources utiliser lorsqu'ils sont en contact avec une femme confrontée à des violences conjugales. La création d'un répertoire des organisations et des ressources spécialisées dans le domaine des violences conjugales par les autorités locales et nationales pourrait être utile à tous celles et ceux qui travaillent avec le grand public OU celles et ceux qui travaillent dans le secteur du réemploi.

<sup>8</sup> La Convention (n° 190) de l'Organisation Internationale du Travail sur la violence et le harcèlement (2019)



*La stratégie de base que nous suivons est la suivante : évaluer la situation et identifier les ressources. L'objectif est de rendre la personne autonome afin qu'elle puisse reprendre le contrôle de sa vie. Par exemple, faire face aux obstacles administratifs, obtenir des informations au bon endroit, se faire respecter, etc. »*

UN·E TRAVAILLEUR·SE DE TERRAIN

## Comment les politiques peuvent aider

- **Construire une plateforme en ligne comme référence centrale pour les acteur·rice·s du domaine des violences conjugales et de la (ré)insertion socioprofessionnelle**

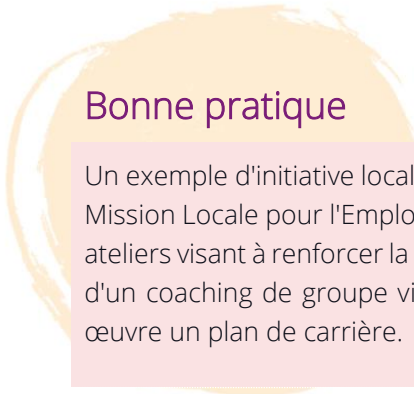
La création d'une plateforme officielle en ligne regroupant toutes les informations sur les violences conjugales pourrait contribuer à sensibiliser et à promouvoir la coopération entre les acteur·rice·s de terrain. La plateforme pourrait inclure des informations sur les initiatives politiques européennes et nationales, les possibilités de financement de projets liés à la (ré)insertion socioprofessionnelle des femmes victimes de violences conjugales, être un lieu de diffusion d'outils utiles et de partage de bonnes pratiques, comme la boîte à outils ACTIV.

- **Mettre en place un programme de formation pour les personnes travaillant dans le secteur des violences conjugales ou de la (ré)insertion socioprofessionnelle**

Les acteur·rice·s de terrain – travailleur·se·s sociaux·les, employeur·se·s, acteur·rice·s de la (ré)insertion socioprofessionnelle, etc. - seraient mieux à même d'identifier et d'aider les victimes s'ils recevaient une formation sur les violences conjugales. En France, par exemple, il est obligatoire (selon la loi du 4 août 2014 ) pour tous·tes les professionnel·le·s impliqué·e·s dans l'accompagnement des victimes de violences de recevoir une formation sur les violences conjugales, les violences faites aux femmes et les mécanismes d'emprise psychologique. Cependant, la loi ne concerne pas les structures d'emploi ou les entreprises. Si tous·tes les travailleur·se·s recevaient une formation sur les violences conjugales, ils seraient davantage armé·e·s pour soutenir les femmes victimes de violences conjugales.

- **Augmenter le financement pour encourager les initiatives dans le domaine des violences conjugales**

Au niveau local, peu d'initiatives et de programmes sont mis en œuvre pour aider les victimes de violences conjugales à se (ré)intégrer sur le marché du travail. La durabilité de ces initiatives et programmes dépend des financements disponibles. L'attribution d'opportunités de financement spécifiques, nationales et européennes, dédiées à ce sujet, permettrait d'assurer la viabilité et la longévité de ces projets et d'encourager le développement de nouveaux programmes.



## Bonne pratique

Un exemple d'initiative locale réussie est le projet "[Nouveaux Départs](#)" à Bruxelles, mis en œuvre par la Mission Locale pour l'Emploi de Bruxelles-Ville. Ce programme de trois mois est composé de différents ateliers visant à renforcer la confiance en soi. Tout au long du programme, les participant-e-s bénéficient d'un coaching de groupe visant à aider les victimes de violences conjugales à définir et à mettre en œuvre un plan de carrière.



# Impliquer et travailler avec les entreprises

## Problème soulevé

En Europe, une femme sur trois a été victime de violences physiques ou sexuelles, le plus souvent de la part d'un partenaire ou d'un ex-partenaire<sup>9</sup>, et 62% de ces femmes ont un emploi. Chaque employeur·se a donc été, est ou sera en contact avec une employée qui a subi des violences, que ce soit au travail ou dans la sphère privée.

Pourtant, il n'est pas facile pour les entreprises de parler des violences conjugales. On part souvent du principe qu'il s'agit d'une affaire privée, et que l'employeur·se n'a pas à intervenir. Pourtant, les femmes salariées passent plus d'un tiers de leur temps au travail. Pour celles qui subissent des violences domestiques, il peut s'agir de leur seul lieu d'interaction sociale en dehors de la maison et du seul moment qu'elles passent loin de leur agresseur. Le lieu de travail est un endroit clé où les femmes peuvent prendre des mesures pour échapper à la violence.

Au-delà des impacts personnels et sociaux, les violences ont également des conséquences économiques. De multiples études ont montré à quel point ces violences affectent la capacité de la victime à travailler (baisse de la productivité, augmentation de l'absentéisme, du turnover et des démissions sans préavis<sup>10</sup>) ainsi que celle de ses collègues.

La réinsertion des femmes victimes de violences conjugales sur le lieu de travail peut également représenter un défi pour les entreprises. En effet, beaucoup partent du principe que pour avoir un emploi stable, les femmes doivent d'abord avoir quitté leur partenaire violent - un raisonnement que peu d'études ont documenté. Or, le projet ACTIV a constaté que l'emploi est un vecteur d'émancipation et d'indépendance. Ainsi, une femme confrontée aux violences conjugales qui a un emploi stable a plus de chances de sortir du cycle de la violence sur le long terme. Cependant, obtenir et conserver un emploi relève parfois du parcours du combattant, car il nécessite des adaptations que tous les employeur·se·s ne sont pas prêts à faire.

<sup>9</sup> OMS : Devastatingly pervasive : 1 in 3 women globally experience violence. (2021, 9 mars). World Health Organization. <https://www.who.int/news/item/09-03-2021-devastatingly-pervasive-1-in-3-women-globally-experience-violence>

<sup>10</sup> ibid.

# Solutions

Il est important de communiquer largement sur le rôle de l'employeur·se et la place que les entreprises peuvent prendre dans la lutte contre les violences conjugales. En effet, positionner le lieu de travail comme un endroit sûr où les victimes peuvent trouver du soutien et des références augmente considérablement l'impact des mesures mises en place.

Les campagnes des entreprises peuvent mettre en avant les aspects économiques de la violence envers les femmes et son impact sur le fonctionnement d'une entreprise. Si les tabous empêchent les victimes ou les auteurs de violences d'évoquer ces questions, les représentant·e·s de l'entreprise et des syndicats peuvent se sentir mal à l'aise pour en discuter et penser qu'ils ne doivent pas s'immiscer dans les affaires privées. Les campagnes doivent viser à clarifier le rôle des entreprises et à expliquer comment elles peuvent intervenir sans être condescendantes ou intrusives. Les entreprises peuvent, par exemple, diffuser et afficher des informations sur les violences faites aux femmes, mettre en place des systèmes et des structures de soutien (par exemple, des lignes d'assistance téléphonique, des refuges, des programmes de conseil) et promouvoir les organisations spécialisées dans leur communication avec les employé·e·s - sur l'intranet de l'entreprise ou en plaçant des affiches à des endroits stratégiques dans les locaux de l'entreprise.

## Bonne pratique

Dans le cadre de son partenariat avec le groupe de communication Publicis, le réseau OneInThreeWomen a créé une [campagne sur LinkedIn](#) afin de mobiliser les entreprises pour la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes en 2022. Cette campagne a mis en avant une série de signes d'alerte pouvant indiquer qu'un collègue est victime de violences conjugales. Elle a également permis de rappeler aux entreprises leur rôle sur le sujet. Une deuxième phase de la campagne aura lieu en janvier 2023 et mettra en avant les bonnes pratiques du réseau et montrera aux entreprises comment elles peuvent s'engager dans la lutte contre les violences basées sur le genre.

## Bonne pratique

Le [projet SET THE TONE](#) (Social Economy Tackling the unfair Treatment of wOmen iN Enterprises), financé dans le cadre du programme européen Droits, Égalité et Citoyenneté, vise à avoir un impact sur l'état d'esprit et le comportement quotidien sur le lieu de travail en ce qui concerne les stéréotypes de genre, le harcèlement sexuel, y compris le cyber-harcèlement. Il encourage l'engagement actif des employeur·se·s et des employé·e·s en tant qu'acteur·rice·s clés dans la prévention et le signalement des cas de harcèlement sexuel en Belgique, Italie, Espagne, Pologne et Slovaquie.



*Une qualification professionnelle/stabilité de l'emploi est importante pour sortir du cycle de la violence car elle peut augmenter l'estime de soi de la personne maltraitée. Elle peut augmenter la perspective d'une vie normale, et elle peut à un moment donné faire appel à une personne de confiance dans son environnement professionnel, pour la guider vers une aide spécialisée ou même l'aider à sortir de cette situation. »*

UNE FEMME CONFRONTÉE AUX VIOLENCES CONJUGALES



*Nous demandons que plus d'entreprises s'impliquent dans la (ré)insertion sociale et professionnelle des femmes, plus de fonds pour développer ce type de projet et plus de logements pour stabiliser la situation de ces femmes. »*

FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION

## Comment les politiques peuvent aider

- **Soutenir les réseaux d'entreprises engagées dans la lutte contre les violences conjugales**

Par exemple, le réseau [CEASE](#) (Belgique) et le réseau [OneInThreeWomen](#) (France) aident les entreprises à mettre en œuvre des politiques et des procédures qui garantissent une réponse efficace aux employées victimes de violences conjugales. Ils permettent également aux entreprises de partager leurs bonnes pratiques, de développer leur réseau de parties prenantes et de déployer une voix commune.

- **Permettre aux victimes de violences conjugales d'accéder aux dispositions appropriées pour les protéger contre toute action défavorable ou discrimination**

Les entreprises doivent prendre des dispositions pour les employées victimes de violences conjugales. Permettre aux victimes de prendre des jours de congé supplémentaires garantit le maintien de leur emploi, leur sécurité financière, et leur permet d'assister aux rendez-vous nécessaires (comparution devant un tribunal, recherche de conseils juridiques, etc.)

Les États devraient étudier les moyens de mettre en œuvre cette mesure dans les secteurs privé et public, en tenant compte des conséquences directes et indirectes des violences conjugales sur le lieu de travail et du maintien de l'emploi.

- **Offrir des avantages fiscaux aux employeur·se·s qui créent des emplois pour les personnes vulnérables, comme les femmes victimes de violences conjugales**

Les États doivent soutenir les entreprises, notamment en termes de financement, car toutes les entreprises n'ont pas la capacité et les moyens de le faire.

- **Fournir un cadre institutionnel approprié**

La législation sur la violence à l'égard des femmes devrait être modifiée pour inclure une section reconnaissant spécifiquement le rôle des entreprises. Le cadre juridique pourrait inclure une obligation de confidentialité pour les victimes de violence sur le lieu de travail, des incitations à l'insertion professionnelle des femmes victimes de violences, le droit à des congés spéciaux, etc. L'innovation et la collaboration entre le secteur public et le secteur privé doivent être encouragées pour traiter cette question de manière efficace et globale. Les plans d'action nationaux devraient encourager la participation des entreprises et garantir leur capacité à agir en tant qu'intermédiaires. En intégrant les actions des entreprises dans les plans d'action nationaux, leurs besoins pourraient être mieux identifiés, leurs engagements valorisés et une évaluation des pratiques systématisée.

- **Encourager les entreprises à se saisir du sujet des violences conjugales et à sensibiliser leurs employé·e·s**

En France, l'accord sur l'égalité entre les femmes et les hommes est obligatoire pour toutes les entreprises de plus de 50 salarié·e·s. Cet accord annuel porte également sur la qualité de vie au travail. Si les entreprises n'appliquent pas l'accord sur l'égalité, elles doivent produire au moins un plan d'action pour éviter une pénalité financière. Dans cet accord, un minimum de 3 objectifs doit être retenu pour les entreprises de moins de 300 salarié·e·s, et 4 objectifs pour les entreprises de plus de 300 salarié·e·s, parmi les 7 objectifs : suppression des écarts de rémunération (obligatoire), accès à l'emploi, formation professionnelle, déroulement de carrière et promotion professionnelle, conditions de travail et d'emploi, mixité des emplois prise en charge des cotisations d'assurance vieillesse des salarié·e·s à temps partiel.

# Développer des synergies entre les différent·e·s acteur·rice·s impliqué·e·s dans le parcours

## Problème soulevé

Sur la base de son expérience, le partenariat ACTIV a identifié un manque de collaboration entre les acteur·rice·s pour apporter une aide, une assistance et un soutien efficaces aux femmes confrontées aux violences conjugales. Les acteur·rice·s de terrain et les entreprises sont deux acteurs essentiels dans le parcours de (ré)insertion socioprofessionnelle. ACTIV est convaincu que les structures d'orientation et les entreprises doivent travailler main dans la main et non séparément comme c'est malheureusement le plus souvent le cas actuellement.

## Solutions

Les violences conjugales et la nécessité de disposer d'un meilleur réseau et d'une meilleure infrastructure pour améliorer la (ré)insertion socioprofessionnelle des femmes qui ont subi ce type de violences devraient être une préoccupation publique. Le projet ACTIV vise à contribuer à cette problématique.

Les partenaires du projet ont développé la boîte à outils "[parcours interactif pour la \(ré\)insertion professionnelle des femmes confrontées aux violences conjugales](#)" afin de mettre à profit les connaissances et l'expertise des acteur·rice·s de terrain et des entreprises dans les domaines des violences conjugales et de la (ré)insertion socioprofessionnelle. Il vise à guider les acteur·rice·s de terrain et les entreprises en leur donnant des outils pour sensibiliser et améliorer leur implication dans ce domaine. Il vise également à créer des synergies entre les différent·e·s acteur·rice·s impliqué·e·s dans le processus. Le guide fournit des recommandations pour la recherche et la pratique. Nous encourageons les acteur·rice·s de terrain et les entreprises à utiliser les informations contenues dans le guide pour soutenir leur travail avec les femmes victimes de violences conjugales.

Les principaux objectifs du projet ACTIV et de ce guide sont les suivants :

- Augmenter les synergies entre les parties prenantes et améliorer les collaborations ;
- Fournir des outils d'apprentissage pour améliorer les services fournis par les parties prenantes, afin qu'elles puissent développer un environnement bienveillant ;
- Tirer parti des connaissances et de l'expertise des intervenant·e·s et des entreprises en les impliquant dans la (ré)insertion socioprofessionnelle des femmes confrontées aux violences conjugales.



*Les partenaires ne comprennent pas le soutien spécifique de l'association. Nous ne forçons rien, et nous n'imposons pas de rendez-vous. Nous devons nous adapter aux différentes situations du mieux que nous pouvons. Les femmes confrontées à la violence doivent recevoir ce soutien personnalisé. »*

UN.E TRAVAILLEUR·SE SOCIALE

## Comment les politiques peuvent aider

- **Développer des partenariats entre les parties prenantes et augmenter le nombre d'accords de collaboration entre les institutions**

En Espagne, le RÉSEAU DIE vise à reconnaître et à encourager le travail des entreprises engagées en faveur de l'égalité. Le label "Égalité dans l'entreprise" (DIE) est régi par le décret royal 1615/2009, du 26 octobre. Le label DIE - une marque d'excellence accordée par le ministère de l'Égalité - est attribué aux entreprises et autres entités qui excellent dans le développement de politiques d'égalité des sexes sur le lieu de travail. Ces politiques visent à mettre en œuvre des plans et des mesures d'égalité dans des domaines tels que l'accès à l'emploi et les conditions de travail, les mesures de conciliation et de coresponsabilité, l'égalité salariale, la communication inclusive, l'organisation de l'entreprise, le modèle, la responsabilité sociale des entreprises, etc. Les entreprises publiques et privées peuvent recevoir ce prix. Plus d'informations [ici](#).

De même, la délégation du gouvernement espagnol pour la violence de genre a récemment lancé l'initiative "Entreprises pour une société sans violence de genre". Cette initiative encourage l'implication des entreprises dans la réalisation d'une société sans violence envers les femmes et, par conséquent, l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit d'une initiative publique qui vise à sensibiliser les entreprises à la violence sexiste et à améliorer la collaboration public-privé et la responsabilité sociale des entreprises. Plus d'informations [ici](#).

- **Organiser des groupes de travail entre les différentes parties prenantes**

Le développement de groupes de travail entre les organisations non gouvernementales, les institutions publiques et les entreprises peut créer des opportunités pour les parties prenantes d'échanger des informations et des expériences sur la meilleure façon de soutenir les femmes. Comme indiqué précédemment, le réseau CEASE est un exemple notable de collaboration entre différentes institutions pour lutter contre la violence entre partenaires intimes.

- **Couvrir les besoins essentiels**

Pour prendre un nouveau départ dans la vie et se tourner vers l'avenir, les femmes doivent couvrir leurs besoins fondamentaux et connaître leurs droits. Elles doivent connaître les services spécialisés qui peuvent les accueillir, elles et leurs enfants. Les défis consistent à garantir la sécurité, la vie privée et l'anonymat des femmes, et à leur offrir un environnement attentif et favorable.

## Bonne pratique

Au cours des réunions organisées dans le cadre du projet ACTIV, les parties prenantes ont présenté une idée de projet intitulée "Un lieu, une chance". Le projet proposait une solution concrète pour couvrir les besoins de base. Il proposait de renforcer un réseau de crèches pour les femmes confrontées aux violences conjugales, en travaillant avec les structures locales/nationales pour réserver une place à leurs enfants. L'objectif était de permettre aux survivantes d'avoir du temps libre pour leurs enfants afin qu'elles puissent se réinsérer dans l'emploi. Ce projet s'est concentré sur un aspect de la (ré)insertion socioprofessionnelle et s'est attaqué à un obstacle spécifique et conséquent : la garde des enfants.

- **Améliorer les conditions de travail et équiper les entreprises pour soutenir les femmes**

Dans le cadre du projet européen WeGo!3, la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) a déployé une expérimentation locale dans l'Allier avec le club FACE Territoire Bourbonnais. L'objectif de cette expérimentation locale était de participer à l'amélioration des conditions d'entrée ou de retour à l'emploi des femmes confrontées aux violences conjugales en :

- Sensibilisant les entreprises aux violences conjugales - notamment l'importance du maintien dans l'emploi et de la (ré)insertion socioprofessionnelle ;
- Sensibilisant les organismes qui peuvent couvrir plusieurs champs dans l'accès aux droits (santé, famille, retraite, droit, logement, fiscalité, recherche d'emploi, accompagnement numérique) des femmes confrontées aux violences conjugales.

L'organisation de cette campagne de sensibilisation s'inscrit dans un objectif global d'augmentation de la capacité des structures d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales à promouvoir leur indépendance socio-économique par la conception et l'adoption de politiques du travail sensibles au genre dans l'Allier. Pour en savoir plus sur le projet, cliquez [ici](#).

# Recommandations

Prévoir des fonds suffisants pour soutenir les victimes de violences conjugales

Permettre l'accès à un foyer stable et sûr

Investir dans davantage de logements sociaux et promouvoir l'aide sociale pour les victimes de violences conjugales et leur famille

Appliquer des mesures pour lutter contre les discriminations multiples

Fournir aux victimes des conseils psychologiques gratuits offerts par les institutions publiques

Permettre un accès équitable aux services

Offrir des services essentiels

Créer un protocole d'action pour la prise en charge des femmes migrantes victimes de violences sexistes

Améliorer la variété et la qualité des emplois proposés

Proposer des programmes de soutien à long terme

Débloquer l'accès aux allocations de chômage

Protéger les droits des victimes en matière d'emploi et prévenir les licenciements

Construire une plateforme en ligne comme référence centrale pour les acteur-ice-s du domaine des violences conjugales et de la (ré)insertion socioprofessionnelle

Mettre en place un programme de formation pour les personnes travaillant dans le secteur des violences conjugales ou de la (ré)insertion socioprofessionnelle

Augmenter le financement pour encourager les initiatives dans le domaine des violences conjugales

Soutenir les réseaux d'entreprises engagées dans la lutte contre les violences conjugales



Permettre aux victimes de violences conjugales d'accéder aux dispositions appropriées pour les protéger contre toute action défavorable ou discrimination

Offrir des avantages fiscaux aux employeur-se-s qui créent des emplois pour les personnes vulnérables, comme les femmes victimes de violences conjugales

Fournir un cadre institutionnel approprié

Encourager les entreprises à se saisir du sujet des violences conjugales et à sensibiliser leurs employé-e-s

Développer des partenariats entre les parties prenantes et augmenter le nombre d'accords de collaboration entre les institutions

Organiser des groupes de travail entre les différentes parties prenantes

Couvrir les besoins essentiels

Améliorer les conditions de travail et équiper les entreprises pour soutenir les femmes

# Conclusion

L'isolement et la décentralisation qui caractérisent de nombreuses réponses aux problèmes sociaux au niveau de l'État s'étendent aux approches utilisées pour lutter contre les violences conjugales, car de nombreux programmes et dispositifs se concentrent sur des objectifs et des résultats spécifiques et ne traitent donc un problème que de manière isolée. Les défenseur·se·s d'une législation visant à accroître le réemploi des chômeur·se·s de longue durée, par exemple, peuvent ne pas tenir compte de la situation des victimes de violences conjugales : les femmes qui quittent leur emploi en raison de violences peuvent avoir besoin d'un soutien supplémentaire.

Le consortium ACTIV recommande donc d'utiliser une approche holistique lors de la planification des programmes destinés aux survivantes des violences conjugales. Pour améliorer le parcours de (ré)insertion socioprofessionnelle, tous·tes les acteur·rice·s impliqué·e·s dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces dispositifs et programmes doivent tenir compte des différents problèmes rencontrés par les victimes. Afin d'améliorer le parcours de (ré)insertion socioprofessionnelle, il est essentiel de tenir compte des freins périphériques à l'emploi, qui peuvent compliquer ce parcours, et chercher des solutions appropriées.

Les conséquences des violences conjugales sur la confiance en soi et l'estime de soi des victimes doivent être comprises par tous·tes les acteur·rice·s impliqué·e·s dans le processus de (ré)insertion socioprofessionnelle. Les femmes victimes de violences conjugales sont souvent encouragées à reprendre le travail sans nécessairement recevoir le soutien dont elles ont besoin pour surmonter leur problème d'estime de soi.

Si l'emploi peut être un tremplin et aider les femmes à quitter une relation violente, les services spécialisés dans l'aide aux victimes de violences conjugales dans les villes et les campagnes doivent recevoir un financement suffisant pour soutenir les survivantes tout au long du parcours. Par ailleurs, les États doivent soutenir les entreprises et les structures qui accompagnent les femmes dans leur parcours de (ré)insertion socioprofessionnelle, et fournir à toutes les organisations impliquées les ressources nécessaires.

De plus, le consortium ACTIV a démontré que les entreprises ont un rôle essentiel dans le parcours de (ré)insertion socioprofessionnelle : en tant que dernier maillon de la chaîne, les politiques doivent impliquer et soutenir les entreprises dans ce parcours. Certaines entreprises - notamment celles qui n'ont pas les moyens d'investir sur le sujet - peuvent avoir besoin d'une aide supplémentaire. Si plusieurs entreprises se sont déjà engagées à agir - notamment dans le cadre de leurs engagements dans des réseaux spécialisés - les violences conjugales restent un tabou pour la plupart des entreprises européennes. Il est essentiel de rappeler aux entreprises que les violences conjugales sont un problème de société et qu'elles ont un rôle spécifique à jouer.

Enfin, les acteur·rice·s impliqué·e·s dans le parcours doivent améliorer les synergies et favoriser les coalitions et les réseaux. Il est nécessaire de partager les informations, de mettre en commun les ressources et de coordonner les politiques et les programmes aux niveaux local, national et européen - les acteur·rice·s impliqué·e·s ne peuvent continuer à progresser s'ils travaillent en vase clos. En outre, aucun·e acteur·rice impliqué·e dans le parcours ne peut à elle seule ou lui seul lever tous les obstacles identifiés dans ce livre blanc. La coopération entre les acteur·rice·s est donc vitale.

Pour ces raisons, le consortium ACTIV recommande aux Etats de considérer les différentes mesures proposées dans ce livre blanc pour améliorer la (ré)insertion sociale et professionnelle des femmes victimes de violences conjugales.

#ACTIVproject  
www.activproject.eu



CEPS Projectes Socials  
<http://www.asceps.org>



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union



*Le contenu de cette publication ne représente que le point de vue des auteur-ice-s et relève de leur seule responsabilité. La Commission européenne n'accepte aucune responsabilité quant à l'usage qui pourrait être fait des informations qu'elle contient (2020-1-BE01-KA204-074919).*